

**Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 182 (2021-2026)
de Mme et M. Fanny Delarze (PS) et Samuel Jordan (PS)
intitulé "Demande d'étudier la possibilité d'installer une "Récupérette"
- soit un dépôt d'échange et de réutilisation d'objets -
à la déchetterie communale des Neigles"**

En séance du 10 mars 2025, le Conseil général transmettait au Conseil communal le postulat n° 182 (2021-2026).

Résumé du postulat

Une "récupérette" est un local de dépôt qui permettrait de déposer ou de prendre facilement et gratuitement des objets encore en état de marche ou d'usage. Cela permettrait ainsi de prolonger la durée de vie des objets et ainsi de réduire la quantité d'articles neufs à produire. Cela aurait ainsi pour effet de nourrir les objectifs de développement durable 11.6, 12.5 et 13.3 de la stratégie de durabilité Fribourg 2030.

En outre, une telle démarche contribue à responsabiliser la population à la gestion de la consommation au quotidien et offre des alternatives avantageuses aux personnes qui connaissent des difficultés financières et à celles qui favorisent un mode de vie axé sur la sobriété.

Réponse du Conseil communal

1. Historique / Rappel des faits / Etat de situation

Le présent postulat fait écho au [postulat n°90](#) déposé le 18 septembre 2018 et la [question n°48](#) déposée le 22 février 2022. La thématique de la place à disposition sur le site des Neigles est de son utilisation est également soulevée dans le [postulat n°158](#) déposé le 17 septembre 2024.

2. Développement

Le site des Neigles est déjà densément utilisé, il n'y a pour le moment pas de volume à disposition pour aménager un tel local. Cela n'enlève cependant rien à l'intérêt de réutiliser certains objets. Des partenariats ont donc été mis en place:

- [Vélafrica](#): réutilisation et réparation de vélos envoyés en Afrique;
- [Case à stock](#): bibliothèque d'objets;
- [OSEO](#): réemploi de matériaux par l'exploitation d'une mini ressourcerie;
- Une étagère à livres existe sur le site de Neigles.

En plus de ces partenariats, la Ville collabore et met en avant les activités de Coup de pouce et d'Emmaüs. Ces deux associations, en plus du volet écologique, ont une fonction sociale qu'une "récupérette" sur le site des Neigles ne pourrait pas proposer. De plus, il serait opportun d'éviter de provoquer une concurrence avec les entités existantes.

En effet, la déchetterie des Neigles est excentrée du centre-ville, difficile d'accès en transports publics et n'est autorisée qu'aux habitants de la ville de Fribourg. Le choix de collaborer avec des acteurs implantés en ville permet donc de toucher un bassin de population plus large, potentiellement extra communal et qui ne se déplace pas forcément en voiture.

3. Conclusions

Au-delà des questions liées aux locaux, si l'idée d'installer une "récupérette" est bonne, les autorités de la Ville privilégient les partenariats avec des partenaires établis en ville et proposant ce type de services. L'équipe de la déchetterie reste ouverte à de nouvelles collaborations de ce type. D'ailleurs, des discussions ont lieu actuellement avec le collectif d'associations [La Fabrique](#).

Dans son projet de règlement de gestion des déchets, la Ville de Fribourg propose d'inscrire, dans les principes de gestion, une politique des déchets respectueuse de l'environnement qui s'inscrit dans une vision de préservation des ressources. Dans ce sens, pour le Conseil communal, un critère important pour l'ouverture d'une "récupérette" est la proximité avec les utilisateurs potentiels. Les projets qui pourraient être soutenus doivent être localisés dans le tissu urbain. Cette proximité renforce l'opportunité, pour les utilisateurs potentiels, d'utiliser ou d'acquérir des objets et permet de réduire le potentiel trafic individuel motorisé engendré par l'accès à un site excentré et distant.

Le postulat n° 182 est ainsi liquidé.